



Rapport annuel de la Commission de l'escarpement du Niagara : 2023-24



ISBN: 978-1-4868-8307-3

CONSULTER LE RAPPORT ANNUEL AU FORMAT .PDF (https://escarpment.org/wp-content/uploads/2024/08/nec_annual_report_2023_24_final_forweb.pdf)

Table des matières

- 1. Introduction et contexte
 - 1.1 Message du Président
 - 1.2 L'escarpement du Niagara
 - 1.3 La Commission de l'escarpement du Niagara
 - 1.4 Mandat
- 2. Stratégie opérationnelle pour 2023-2024
 - 2.1 Efficacité commerciale et organisationnelle
 - 2.1.1 Structure et fonctions du personnel du MRNF

protected by reCAPTCHA
Privacy - Terms

Recrutement 2.1.2

2.1.3 Planification de la relève



2.1.4 Culture organisationnelle

2.1.5 Travail moderne (excellence)

2.2 Communiquer, collaborer, consulter

2.3 Efforts de modernisation et simplification de la législation et de la réglementation

2.3.1 Mise en œuvre efficace du PNE

2.3.2 Renouvellement des bases de données et modernisation des technologies de l'information

3. Rapports d'activité 2022-2023

Résumé financier 3.1

3.2 Activité de permis de développement

3.3 Demandes actives de modification du plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara

Conformité 3.4

3.4.1 Modernisation et améliorations du programme de conformité

3.4.2 Résumé des mesures de conformité

3.5 Parcs et réseaux d'espaces ouverts de l'escarpement du Niagara

4. Mesures de performance pour 2023-2024

Annexe 1 : Municipalités de la zone NEP

Annexe 2 : Carte de la zone du plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara

Annexe 3 : Nominations par décret à la Commission de l'escarpement du Niagara

Annexe 4 : Indemnités journalières des commissaires du CNE

1. Introduction et contexte

1.1 Message du Président

Cher Ministre Smith,

J'ai l'honneur d'annoncer que l'exercice 2023-24 a été actif et enrichissant pour la Commission de l'escarpement du Niagara (CEN). Nous continuons d'améliorer le service offert à nos clients et à nos résidents. Nous avons mis en œuvre notre projet de modernisation des TI très attendu. Les commissaires et le personnel restent déterminés à donner suite à l'audit d'optimisation des ressources du vérificateur général de l'Ontario. Nous célébrons nos 50 années d'aide à la prospérité de l'Ontario.

Cette année, le personnel a franchi plusieurs étapes clés dans le cadre de son projet de modernisation des TI, notamment la mise en œuvre d'un portail en ligne destiné aux demandeurs de permis d'aménagement et au personnel chargé de les traiter. Ce portail, ainsi que diverses améliorations apportées au site Web du CNE, offrent un service à la clientèle amélioré que les Ontariens apprécieront pendant des années.

La Commission et le personnel ont identifié un besoin de cohésion et de continuité au sein de l'organisation. À cette fin, nous sommes heureux d'annoncer que M. Shawn Carey a été nommé directeur. Sous sa direction, nous avons pu mettre à niveau notre personnel au complet, ce qui a permis au NEC de traiter toutes les demandes de manière rapide et rentable. On peut en dire autant de la Commission qui compte désormais un effectif complet de seize membres. En travaillant ensemble, nos réunions hybrides sont efficaces et bien équilibrées.

Cette année marque le 50e anniversaire de la Commission. Le 22 juin 1973, la Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara a été adoptée. Cette loi prévoyait le maintien de l'escarpement du Niagara en tant qu'environnement naturel continu, garantissant un développement respectueux de cet environnement tout en étant équilibré avec les besoins des 1.4 million de personnes qui y vivent. Votre Commission et notre personnel compétent se sont rendus à Niagara-on-the-Lake, la limite sud de l'escarpement en Ontario, pour célébrer notre 50e anniversaire. Nous nous consacrons à l'objectif d'un escarpement protégé et prospère.

Respectueusement soumis,

Jim Collard



Président de la Commission de l'escarpement du Niagara

1.2 L'escarpement du Niagara

S'étendant sur 725 kilomètres de la pointe de la région du Niagara jusqu'au sommet de la péninsule Bruce, l'escarpement du Niagara est l'un des reliefs naturels les plus magnifiques du monde. Il occupe plus d'un quart de la ceinture verte de l'Ontario et abrite le plus long sentier pédestre du Canada, le sentier Bruce. Vieux de plus de 450 millions d'années, l'escarpement du Niagara est la source de nombreux grands réseaux fluviaux de la région élargie du Golden Horseshoe. Il s'agit également de l'une des dernières bandes de

couverture forestière continue et de liens avec le patrimoine naturel du sud de l'Ontario. Il constitue une source importante de terres agricoles de premier choix à proximité des marchés.



En 1990, l'escarpement du Niagara a franchi une étape importante en obtenant la reconnaissance mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en tant que réserve mondiale de la biosphère. Cette désignation prestigieuse, l'une des 18 au Canada, souligne l'importance internationale de l'escarpement du Niagara et son rôle dans la promotion du développement durable. Elle témoigne de la valeur écologique et culturelle unique de cette caractéristique naturelle.

Alors que l'escarpement du Niagara traverse la région élargie du Golden Horseshoe (GGH) – l'une des régions connaissant la croissance la plus rapide en Amérique du Nord – et que la population devrait dépasser les 14 millions d'habitants d'ici 2051, trouver le juste équilibre entre le développement et la préservation de cette caractéristique majestueuse n'a jamais été aussi important pour l'Ontario.

1.3 La Commission de l'escarpement du Niagara

En 1973, le gouvernement de l'Ontario a adopté la Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara (appelée NEPDA) pour gérer le développement de l'escarpement du Niagara. Grâce à la NEPDA, un processus de planification de l'utilisation du sol pour les aménagements sur l'escarpement du Niagara a été mis en œuvre et la Commission de l'escarpement du Niagara (ci-après appelée NEC ou Commission) a été créée. Par la suite, en 1985, le gouvernement de l'Ontario a créé le Plan de l'escarpement du Niagara (NEP) pour clarifier les désignations d'utilisation du sol, les critères d'aménagement et les autres utilisations autorisées.

Le CEN administre le cadre de planification du PNE, établi en vertu de la NEPDA, en veillant à ce que le développement de l'escarpement du Niagara réponde aux objectifs du PNE. Il fait également des recommandations au gouvernement provincial sur les politiques et les modifications du PNE. Le CEN rend compte à l'Assemblée législative de l'Ontario par l'intermédiaire du ministre des Richesses naturelles et des Forêts au moyen d'un protocole d'entente (PE).

Le NEP protège l'escarpement du Niagara et ses terres adjacentes. La zone du NEP couvre des parties de vingt-trois (23) municipalités locales dans sept (7) régions et comtés et la ville de Hamilton. Une liste des municipalités situées dans la zone du NEP est disponible à l'adresse suivante : Annexe 1. Une carte de la zone NEP peut être trouvée dans Annexe 2.

De plus, le PNE protège les caractéristiques importantes du patrimoine naturel et assure le maintien du paysage ouvert de l'escarpement du Niagara en préservant le paysage de l'escarpement, les terres agricoles et les activités rurales complémentaires.



Les objectifs du PNE sont :

- Pour protéger des zones écologiques et historiques uniques,
- Maintenir et améliorer la qualité et le caractère des cours d'eau et des réserves d'eau naturels,
- Pour offrir des possibilités adéquates de loisirs en plein air,
- Maintenir et améliorer le caractère paysager ouvert de l'escarpement du Niagara dans la mesure du possible, par des moyens tels que l'agriculture ou la foresterie compatibles et en préservant le paysage naturel,
- Pour garantir que tout nouveau développement soit compatible avec l'objectif du PNE,
- Assurer un accès public adéquat à l'escarpement du Niagara, et
- Soutenir les municipalités de la zone NEP dans l'exercice des fonctions de planification qui leur sont conférées par la Loi sur l'aménagement du territoire de l'Ontario.

La composition du NEC est également définie dans la NEPDA et se compose de 17 membres de la Commission nommés par décret en conseil. Neuf membres, dont le président, représentent le grand public, et huit membres parrainés par la municipalité représentent les comtés, les villes et les régions de la zone NEP. Pour une liste actualisée des membres de la Commission, veuillez consulter <https://escarpment.org/inside-commission/about-our-commissioners> (<https://escarpment.org/fr/commission-interne/%C3%A0-propos-de-nos-commissaires>). Le personnel de la CNE est composé d'employés du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (MRNF), qui ont été détachés pour aider la Commission à remplir son mandat.

La Commission se réunit mensuellement pour examiner les demandes de permis de construire, les propositions d'aménagement du territoire, les points de politique et les amendements au PNE. Les réunions de la Commission sont ouvertes au public. Au cours de l'exercice 2023-2024, ces réunions se sont déroulées dans un format hybride composé de visioconférences sur Microsoft Teams et de présence en personne.

Le Plan d'aménagement du territoire est un document évolutif qui est périodiquement révisé, modifié et renouvelé. Le Plan d'aménagement du territoire actuel est entré en vigueur le 1er juin 2017. La révision la plus récente a été coordonnée avec celle de trois autres plans provinciaux d'aménagement du territoire qui gèrent le développement dans le sud de l'Ontario : le Plan de la ceinture de verdure, le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe.

De plus, tous les organismes du gouvernement de l'Ontario sont soumis à un examen de leur mandat tous les six ans, dirigé par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Le dernier examen du CEN a été réalisé en 2018 et a conclu que le mandat était mis en œuvre de manière appropriée.

Le CEN se conduit conformément aux normes du gouvernement de l'Ontario, y compris les principes de comportement éthique, d'excellence en gestion, de diversité, d'antiracisme et d'inclusion, d'administration prudente des fonds publics et d'une fonction publique de l'Ontario professionnelle, transparente, réactive, juste et respectueuse.

1.4 Mandat

La Commission de l'escarpement du Niagara a pour mission de protéger, d'entretenir et de mettre en valeur les terres de l'escarpement du Niagara, comme le précise le Plan d'aménagement du territoire. En tant qu'organisme de la Couronne, la Commission de l'escarpement du Niagara exerce son mandat sous la direction du gouvernement de l'Ontario.

Il incombe au gouvernement de l'Ontario d'élaborer et d'établir les politiques de la NEP. La Commission de l'escarpement du Niagara a pour mandat, en vertu de la loi, d'interpréter et d'appliquer les politiques de la NEP qui visent à maintenir et à améliorer la vitalité des caractéristiques paysagères uniques de l'escarpement du Niagara. La Commission prend ses décisions de manière indépendante et impartiale.

La NEPDA et la NEP définissent les responsabilités et le mandat de la Commission en tant qu'organisme de la Couronne. L'objectif énoncé dans la NEPDA et la NEP est le suivant :

« Assurer le maintien de l'escarpement du Niagara et des terres avoisinantes en tant qu'environnement naturel continu et veiller à ce que seuls des aménagements compatibles avec cet environnement naturel soient réalisés. »

2. Stratégie opérationnelle pour 2023-2024

La première stratégie opérationnelle du CEN a été publiée en 2017, jetant les bases du renouvellement organisationnel. Un examen effectué à l'hiver 2023 a déterminé que les éléments et les piliers fondamentaux demeurent valables. L'examen a déterminé la

nécessité de mettre davantage l'accent sur la culture du lieu de travail et de l'aligner sur des initiatives plus vastes de la fonction publique de l'Ontario (FPO) dans le cadre du pilier



Efficacité opérationnelle et organisationnelle.

En 2022, le Bureau du vérificateur général de l'Ontario (BVG) a mené une Audit du rapport qualité-prix intitulé *Conservation de l'escarpement du Niagara* (https://www.auditor.on.ca/en/content/annualreports/arreports/en22/ENV_NiagaraEsc_en22.pdf), auquel le NEC a participé. Le rapport final, publié fin novembre 2022, a mis en évidence les domaines critiques d'amélioration pour le NEC et le MRNF, auxquels le NEC et le MRNF ont tous deux répondu (https://www.auditor.on.ca/en/content/annualreports/arreports/en22/ENV_NiagaraEsc_en22.pdf) Le CEN a donné suite aux recommandations de l'audit au cours de l'exercice 2023-24, qui sont décrites dans les sections ci-dessous.

2.1 Efficacité commerciale et organisationnelle

En 2021, le MRNF a créé le Secrétariat de la relance et du renouvellement (rebaptisé Bureau de la modernisation et de l'amélioration des activités). Le Bureau s'efforce d'améliorer les services numériques destinés aux citoyens, de fournir un soutien organisationnel aux initiatives en matière de politiques et de programmes et de veiller à ce que les services publics soient efficaces, efficaces et souples. De nombreuses priorités et projets du NEC s'alignent sur les buts et objectifs du Bureau, comme la rationalisation des réglementations et l'utilisation de plateformes technologiques et de la modernisation des TI pour rendre les processus plus efficaces. Le NEC a démontré les objectifs clés du Bureau en mettant en œuvre un nouveau portail en ligne qui a modernisé la façon dont les promoteurs, les résidents et les municipalités obtiennent des permis d'aménagement et dont le personnel du NEC traite les demandes de permis d'aménagement.

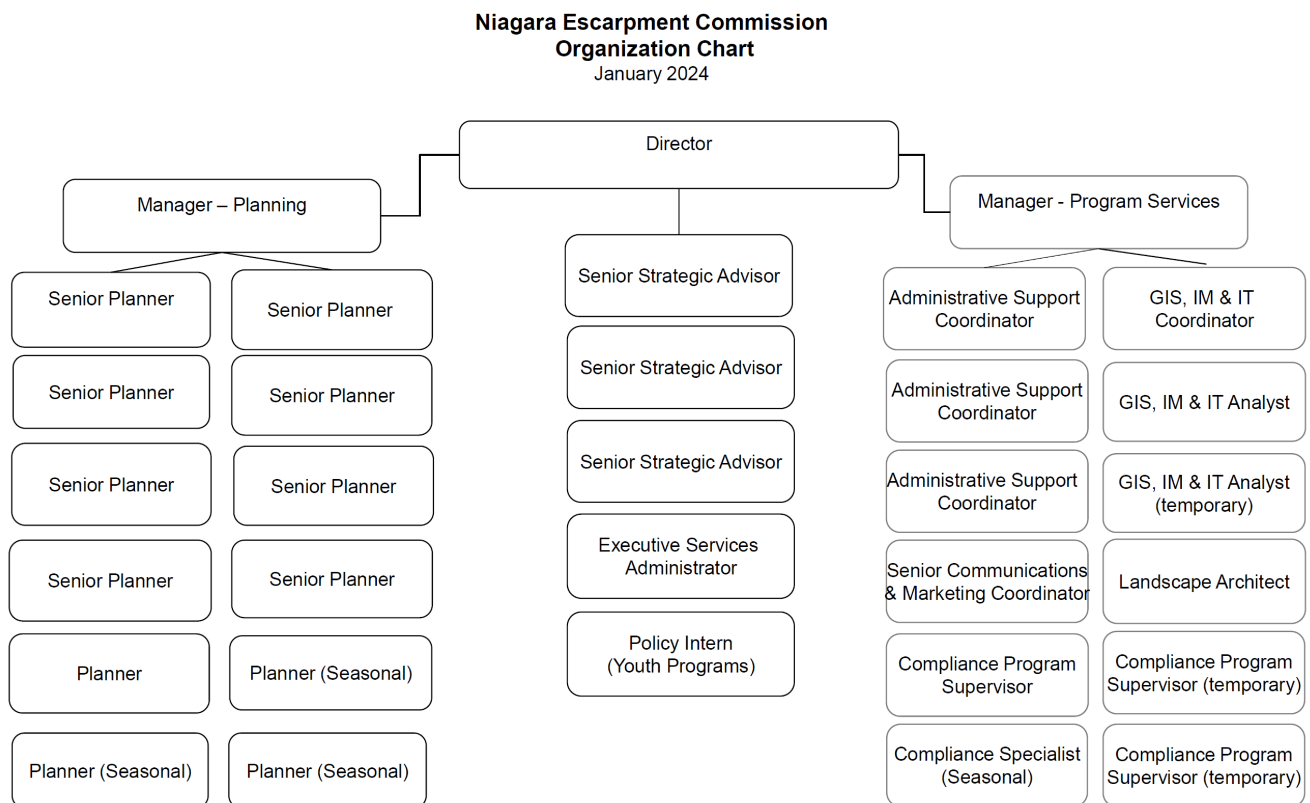
Le NEC a poursuivi les priorités suivantes au cours de l'exercice 2023-24 :

- Des systèmes informatiques modernisés
- Une législation et une réglementation encore plus rationalisées
- Stratégie de communication et d'engagement : « Communiquer, consulter, collaborer »

2.1.1 Structure et fonctions du personnel du MRNF

L'équipe du personnel du MRNF qui soutient le CEN a subi une restructuration

organisationnelle au début de 2023, ce qui a donné lieu à la création de deux sections (Section de la planification et Section des services de programmes), à un nouveau poste de coordonnateur et au réalignement de 12 membres du personnel. Pour continuer à fonctionner efficacement, le CEN a recruté pour combler la limite maximale d'emploi à temps plein (ETP) de 24 employés, ainsi que quatre postes saisonniers. Il a également réussi à obtenir des ressources pour combler deux postes temporaires supplémentaires de conformité et un poste temporaire de système d'information géographique (SIG), de gestion de l'information et de technologie de l'information (SIG GI/TI). La structure du personnel est restée la même pour l'exercice 2023-24.



Sur le plan fonctionnel, le NEC a continué de s'appuyer sur le modèle de prestation de services en équipe basé sur la géographie pour soutenir ses opérations. Dans ce modèle, des équipes multifonctionnelles sont affectées à des groupes de clients en fonction de leur situation géographique pour fournir la gamme complète de services du NEC. Il existe trois équipes comprenant une équipe pour chacune des parties sud, centrale et nord de la zone NEP. L'approche basée sur le travail en équipe a été mise en œuvre pour améliorer le service à la clientèle en augmentant la collaboration, en partageant la charge de travail grâce à un triage efficace et cohérent et en offrant un forum pour faciliter le transfert de connaissances et la collaboration entre le personnel du NEC et avec les partenaires réglementaires.

Les réunions d'équipe régulières se sont poursuivies en 2023-2024, garantissant que le

personnel dispose d'un réseau de soutien et d'un processus pour mettre en évidence les problèmes et obtenir l'aide de ses collègues. En outre, ces équipes très performantes ont tenu l'intégration du nouveau personnel et lui ont fourni des conseils et un mentorat. Chaque équipe géographique se compose de :

- Conseiller stratégique principal principal,
- Planificateurs principaux,
- Planificateur(s), et
- Coordonnateur administratif.

De plus, le personnel fournit un soutien commercial essentiel et la mise en œuvre de programmes liés à :

- Système d'information géographique (SIG), gestion de l'information et technologies de l'information,
- Conformité,
- Architecte paysagiste (pour les évaluations visuelles),
- Communications et marketing, et
- Commission et soutien administratif.

Recrutement 2.1.2

En 2023-2024, le CEN a continué de connaître une rotation du personnel en raison des départs à la retraite, des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement et de l'avancement professionnel. Par conséquent, il y a eu des lacunes en matière de dotation en personnel tout au long de cette période de référence. Le recrutement suivant a été effectué :

Permanent

- **Directeur** – Le directeur a pris sa retraite. Le poste a été pourvu à titre temporaire pour permettre la continuité opérationnelle pendant que le recrutement pour le poste permanent était terminé. Le poste a été pourvu de façon permanente avec succès en février 2024.
- **Responsable des services de programme** – Ce nouveau poste de direction a été créé dans le cadre de la restructuration organisationnelle de 2022-23, et a été pourvu de façon permanente à compter de mai 2023.
 - **Planning Manager** – Le gestionnaire de la planification a démissionné et accepté un poste permanent dans un autre ministère de l'Ontario. Le poste a été pourvu de façon temporaire pour permettre la continuité opérationnelle pendant que le recrutement pour le poste permanent était entrepris. Le poste était en cours de

recrutement à la fin de l'exercice 2023-24.



- **Conseiller stratégique principal** – Démission (x2). L'un a accepté un poste permanent au sein d'un autre ministère de l'Ontario, l'autre dans une autre administration. Les postes ont été pourvus de façon temporaire, afin de permettre la continuité opérationnelle pendant que le recrutement pour un poste permanent était entrepris. Un poste a été pourvu avec succès et l'autre était en cours de recrutement à la fin de l'exercice 2023-24.
- **Planificateur principal** – NEC a connu un taux de rotation élevé dans le rôle de planificateur principal en 2023-24. Seuls quatre employés à temps plein (ETP) ont occupé leur poste pendant toute la durée de l'exercice. Ces rôles ont été couverts par une combinaison de remplacements internes, d'embauches temporaires et de réorganisation des priorités. À la fin de l'exercice, il restait quatre postes de planificateur principal vacants sur les huit ETP disponibles.
- **Coordonnateur du soutien administratif** – Le poste a été pourvu à titre temporaire afin de permettre la continuité opérationnelle pendant le recrutement pour le poste permanent vacant. Le poste a été pourvu avec succès de manière permanente en septembre 2023.

Temporaire (durée déterminée)

- ◦ **Conseillère principale en communication et marketing** – Le titulaire est en détachement auprès d'un autre ministère. Le poste a été pourvu temporairement en octobre 2022. La personne a accepté un poste permanent auprès d'une autre administration en juillet 2023. Le poste a été pourvu temporairement à nouveau en janvier 2024.
- **Coordonnateur SIG IMIT** – Le poste est resté vacant pendant la majeure partie de 2023 en raison de multiples démissions en 2022. Le poste a été pourvu en mars 2023, mais l'offre d'emploi a été refusée par plusieurs candidats. Le poste a été temporairement pourvu en septembre 2023.

Postes saisonniers

- ◦ **Spécialiste de la conformité** Ce poste de 42 semaines a été pourvu temporairement pendant la majeure partie de l'année 2023 et pourvu de façon permanente à compter de février 2024.

Programmes pour les jeunes

- ◦ – Le NEC a comblé avec succès le poste de stagiaire de 10 mois offert par le MRNF.
- **Postes d'opportunité d'expérience d'été (SEO)** – Le NEC a réussi à pourvoir

quatre postes de référencement de 14 semaines fournis par le MRNF.

Commissaires

La Commission, qui est désignée par décret, a nommé plusieurs nouveaux membres en 2023-24, dont le nouveau président Jim Collard, qui a été nommé pour un mandat d'un an se terminant en 2024. Une liste complète des commissaires peut être consultée à l'adresse suivante : Annexe 3.

2.1.3 Planification de la relève

La planification de la relève est importante pour garantir que le CEN demeure une organisation saine et dynamique dotée des ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre efficacement le PNE. Le CEN a grandement bénéficié de la présence du planificateur saisonnier et du spécialiste de la conformité, qui permettent au personnel d'acquérir de l'expérience et des capacités pour accéder à des postes plus élevés, dont les effets se sont fait sentir en 2023-24. Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement pour le personnel actuel constituent un élément important de la planification de la relève. En 2023-2024, un membre du personnel a participé à un programme complet de perfectionnement du leadership axé sur le ministère.

2.1.4 Culture organisationnelle

Depuis la fin de 2023, une petite équipe du NEC a mené une initiative visant à déterminer les valeurs culturelles les plus importantes pour le personnel du NEC. Cette initiative est conçue pour être tournée vers l'intérieur et pour définir les valeurs auxquelles le personnel du NEC se tiendra responsable en tant qu'individus et en tant que collectif. Ces valeurs seront intégrées dans les documents d'intégration et d'autres processus pour qu'elles restent en évidence. Au-delà des valeurs, la prochaine étape consiste à élaborer un plan d'action pour déterminer quand et comment les valeurs seront mises en œuvre. Le personnel du NEC a également participé à l'enquête plus vaste sur l'expérience des employés de la FPO. Les résultats de l'enquête sont attendus au printemps/été 2024 et seront utilisés pour éclairer le plan d'action.

2.1.5 Travail moderne (excellence)

Le CEN connaît un roulement de personnel fréquent. Par conséquent, le personnel doit bénéficier d'une base solide de soutien par le biais de renforcement des capacités, de mentorat, d'encadrement et d'occasions d'apprentissage et de perfectionnement pour assurer sa réussite à répondre aux exigences de ses rôles et à offrir un excellent service à la

clientèle. Chaque membre du personnel travaille avec son gestionnaire pour élaborer un plan d'apprentissage et, lorsque les besoins d'apprentissage semblent toucher plusieurs personnes, une approche collective de formation a été mise en place. Cette approche a continué d'être mise en œuvre en 2023-24 et se poursuivra au cours des trois prochaines années. L'accent continue d'être mis sur les discussions entre équipes comme forum pour mettre en avant les problèmes et les résoudre et pour assurer la cohérence dans la mise en œuvre du Plan et de la Loi. Le CEN a également institué des réunions mensuelles du personnel pour mieux faire connaître les fonctions du Ministère, le travail des partenaires et d'autres organismes et les initiatives plus vastes de la FPO. L'apprentissage et le perfectionnement individuels, y compris la planification de la relève, se sont poursuivis par le biais des programmes du MRNF (p. ex., le Programme des champions de la diversité et le Programme de développement du leadership), des programmes plus vastes de la FPO, de l'observation au travail et des possibilités offertes par les intervenants et les partenaires.

Le NEC a continué d'examiner l'amélioration des processus opérationnels et de cartographier les processus afin de trouver des gains d'efficacité. En 2023-2024, l'accent a été mis sur la façon dont les exemptions sont traitées et sur la façon de rationaliser les demandes de propositions à plus petite échelle afin de garantir que les objectifs du NEP continuent d'être atteints. Cet examen a été lancé pour supprimer l'accent accru mis sur les développements à faible risque afin de mettre davantage l'accent sur les activités à haut risque de l'escarpement et de garantir que les clients reçoivent une décision sur leur demande en temps opportun.

Le nouveau système de gestion de l'information du NEC, lancé en mars 2024, a apporté des avantages considérables à notre personnel et à nos clients. Le système a rationalisé le processus de candidature, permettant aux candidats de postuler en ligne et au personnel de suivre les candidatures plus efficacement, favorisant ainsi la réalisation en temps voulu des étapes du processus. Comme le système est encore en cours de développement par notre personnel, nous prévoyons qu'il fournira de meilleures mesures pour rendre compte des activités de candidature et identifier les tendances en vue d'améliorations futures, démontrant ainsi notre engagement en faveur d'une amélioration continue.

2.2 Communiquer, collaborer, consulter

Au cours de l'exercice 2023-24, la stratégie de communication du CEN a continué de mettre en œuvre des activités essentielles. Cette stratégie a permis de déterminer les relations du

CEN avec les clients, les municipalités, les intervenants du ministère, les membres du public et les communautés autochtones le long de l'escarpement du Niagara. Conformément à cette stratégie, le CEN a amélioré son site Web externe, notamment en lançant des pages Web repensées pour améliorer le service à la clientèle et offrir un meilleur accès à l'information. La conception actualisée permet une meilleure intégration des programmes, notamment un processus de demande de permis d'aménagement mis à jour et de nouvelles informations sur les exemptions.

Les nouvelles informations ajoutées au cours de l'exercice précédent comprennent une page de questions fréquemment posées, des informations détaillées sur les permis de développement et le mandat et les activités du NEC, ainsi qu'une page de demande de renseignements très fréquentée. Le NEC a continué de surveiller cette page et d'autres à l'aide de Google Analytics pour prouver leur facilité d'utilisation et leur efficacité.

2.3 Efforts de modernisation et simplification de la législation et de la réglementation

En vertu des Normes sur l'information et les communications, les organismes doivent rendre leurs sites et applications Web accessibles. Ils y parviennent en conformant leurs sites Web au niveau AA des Web Content Accessibility Guidelines (WCAG). *Loi de 2023 pour moins de paperasserie et plus de bon sens*, le gouvernement a apporté des modifications à la NEPDA qui visent à améliorer l'efficacité et à mieux répondre aux besoins de nos clients et de nos collectivités. Ces changements, qui sont entrés en vigueur avec la sanction royale du projet de loi 139 le 4 décembre 2023, apportent plusieurs avantages :

- Suppression de l'obligation de publier des avis dans les journaux pour les propositions de modification du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (PAE) et les audiences associées, et exigence de publication de ces avis sur un site Web du gouvernement de l'Ontario ou sur le site Web du CEN, ou selon ce que détermine l'agent d'audience.
- Les pouvoirs réglementaires du ministre ont été élargis pour permettre des exemptions plus larges pour les activités à faible risque.
- Élargissement de la gamme d'outils et de pouvoirs de conformité pour donner au personnel du NEC de plus grandes capacités pour inspecter et traiter les activités de développement non conformes.

Ces modifications à la NEPDA s'inscrivent dans le cadre de nos efforts continus visant à améliorer la prestation de services, à réduire les redondances et les charges administratives  à élargir les outils de conformité du NEC. En se concentrant sur des demandes et des mesures de protection plus complexes, le ministère a créé des processus plus efficaces. Cela permet non seulement aux demandeurs de gagner du temps, mais garantit également le maintien de la protection de l'escarpement.

2.3.1 Mise en œuvre efficace du PNE

Le PNE de 2017 prévoit que le CNE, en consultation avec le MRNF, peut publier des documents d'orientation et des critères techniques pour aider l'autorité de mise en œuvre à mettre en œuvre les politiques du PNE. Les informations, les critères techniques et les approches décrits dans les documents d'orientation sont destinés à soutenir les politiques du PNE, mais non à les compléter ou à les affaiblir.

Dans son engagement à garantir l'efficacité du NEP, le NEC a approuvé des critères techniques pour les évaluations d'impact visuel, les plans d'aménagement paysager et les plans de protection de la végétation. Il est important de noter que l'utilisation et l'efficacité de ces critères sont surveillées en permanence, ce qui donne un sentiment d'assurance quant à leur application.

Plus précisément, la Commission a eu plusieurs discussions sur la manière dont les politiques du PNE devraient soutenir l'agriculture. En novembre 2021, la Commission a examiné un rapport du personnel sur les politiques agricoles du PNE. Il a demandé au personnel de présenter une proposition pour que la Commission initie une modification du Plan de politiques agricoles spécifiques. La modification a été initiée au début de 2023, avec une consultation publique tout au long de l'hiver. Certaines des propositions ont reçu un soutien substantiel. Cependant, des objections formelles ont été formulées, ce qui a conduit à ce que la modification soit renvoyée au Tribunal foncier de l'Ontario pour une audience. Il est probable qu'une audience sur la modification n'aura pas lieu avant le début de 2025.

2.3.2 Renouvellement des bases de données et modernisation des technologies de l'information

Par le passé, le processus de demande de permis de construire (DPA) était géré via un système de demande papier, sans possibilité de soumettre ou de gérer les demandes par voie électronique. Les processus de modification du NEP et les activités de conformité devaient être mis à jour et alignés sur les initiatives de gouvernement électronique. NEC gère le flux de travail de la demande dans une base de données Microsoft (MS) Access

conservée sur un lecteur partagé.



Le processus de réponse aux demandes de renseignements sur les propriétés demande beaucoup de travail : le personnel du NEC répond à plus de 500 demandes par an.

À la suite du projet de modernisation informatique du NEC, la base de données MS Access a été remplacée en mars 2024 par une solution basée sur le cloud appelée NEC Information System qui permet la soumission numérique des candidatures et un flux de travail de gestion des candidatures simplifié pour le personnel du NEC. Mise en œuvre du système des services numériques améliorés qui respectent les principes du Lean, notamment :

- Des processus plus rapides et plus simples pour les demandes de permis de développement,
- Des informations facilement accessibles aux clients et aux entreprises sur l'état des approbations,
- Conception des échéanciers et des normes de performance, et
- Un système agile et capable de s'adapter aux futures améliorations de conception des programmes.

Le NEC avait besoin d'un système de gestion de l'information moderne permettant un meilleur suivi des demandes de permis de développement, de la conformité et d'autres processus commerciaux - y compris l'automatisation de certaines fonctions, une meilleure capacité d'analyse des données, une meilleure conservation des dossiers commerciaux et la possibilité d'offrir aux clients un portail libre-service en ligne.

3. Rapports d'activité 2023-2024

Résumé financier 3.1

Le tableau suivant présente un résumé du budget de fonctionnement et des dépenses pour 2023-2024.

 Catégories de compte	2023-2024	2023-2024
	Allocation budgétaire	Dépenses réelles
Salaire et salaire	\$2,117,600	\$2,273,330
Avantages Sociaux	\$325.200	\$354,010
TOTAUX	\$2,442,800	\$2,627,340
Transports et communication	\$43,000.00	\$34,832
Services	\$1,160,200.00	\$1,103,551
Fournitures et équipement	\$31,000.00	\$23,579
TOTAUX	\$1,234,200.00	\$1,161,962
Décret du Conseil du Trésor	\$262,700	
TOTAUX GÉNÉRAUX	\$3,939,700	\$3,789,302

3.2 Activité de permis de développement

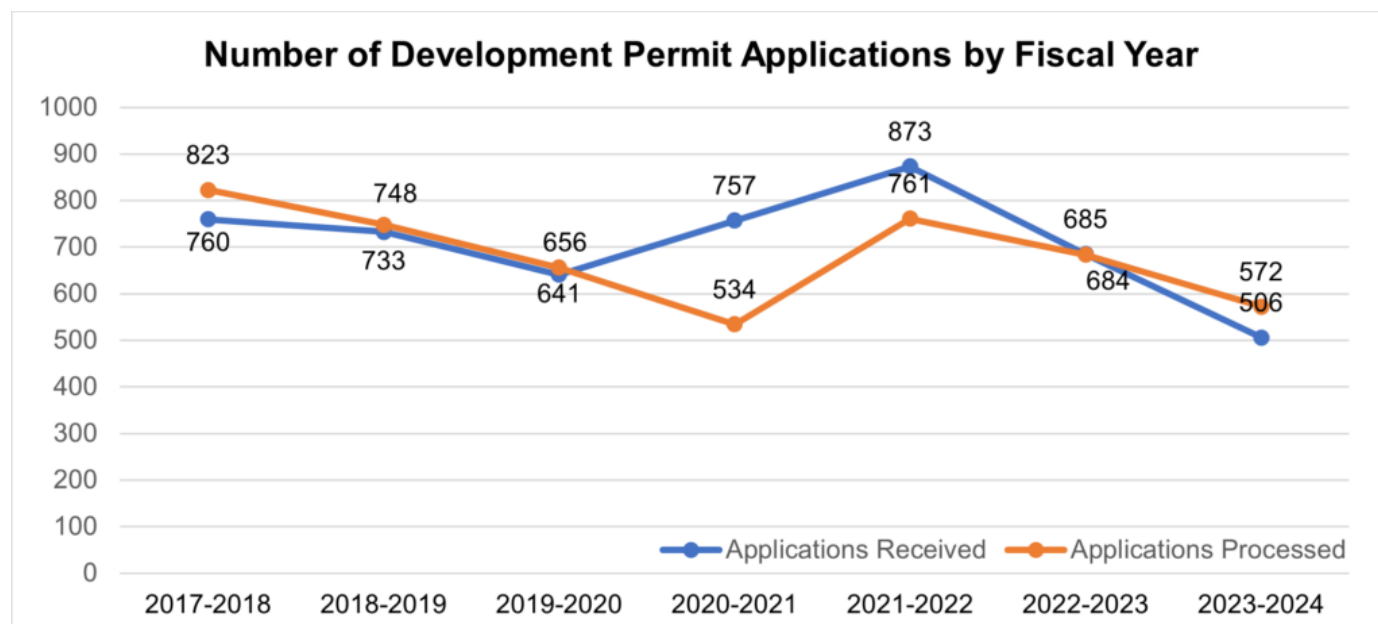
La NEPDA exige qu'un permis d'aménagement soit obtenu auprès du NEC avant d'entreprendre un aménagement dans la zone de contrôle de l'aménagement, à moins que l'aménagement ne soit exempté en vertu du Règlement révisé de l'Ontario de 1990,

Règlement 828. Un permis d'aménagement est délivré avec des modalités et conditions pour garantir que l'aménagement est mis en œuvre de manière à minimiser l'impact sur l'escarpement.



Le nombre de nouvelles demandes reçues au cours de l'exercice 2023-24 a été le plus bas des sept dernières années et considérablement inférieur au nombre reçu pendant la pandémie de COVID-19.

Figure 1



La figure 1 montre que le nombre de demandes traitées au cours de la dernière année a dépassé le nombre de demandes reçues, ce qui signifie que le CNE est en train de rattraper le retard accumulé pendant la pandémie. Elle indique également que le traitement des demandes prend moins de temps que pendant la pandémie de COVID-19.

Figure 2

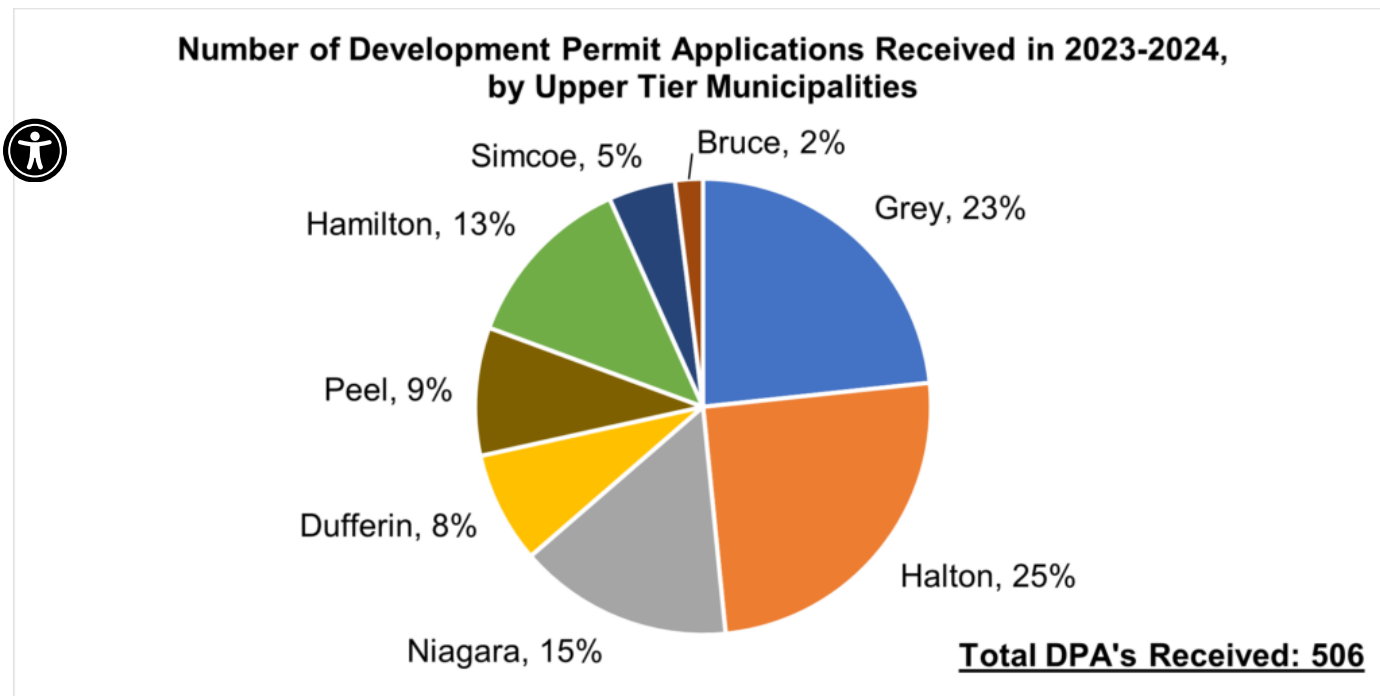


Figure 2 Le tableau ci-dessous illustre le nombre de demandes de permis d'aménagement reçues en 2023-2024 de chaque municipalité de palier supérieur, ce qui montre que quatre villes représentent 75 % des demandes. La région de Halton et le comté de Grey représentent 48 % des demandes, tandis que la région de Niagara et Hamilton en ajoutent 28 %. Cette répartition tend à rester constante d'une année à l'autre.

La plupart des demandes concernent des demandes résidentielles, représentant 40 à 50 % de toutes les demandes reçues et 66 à 70 % des dossiers nécessitant un permis. Au cours des dernières années, la majeure partie de la réduction du nombre de permis est due à la diminution des demandes liées au secteur résidentiel.

Figure 3

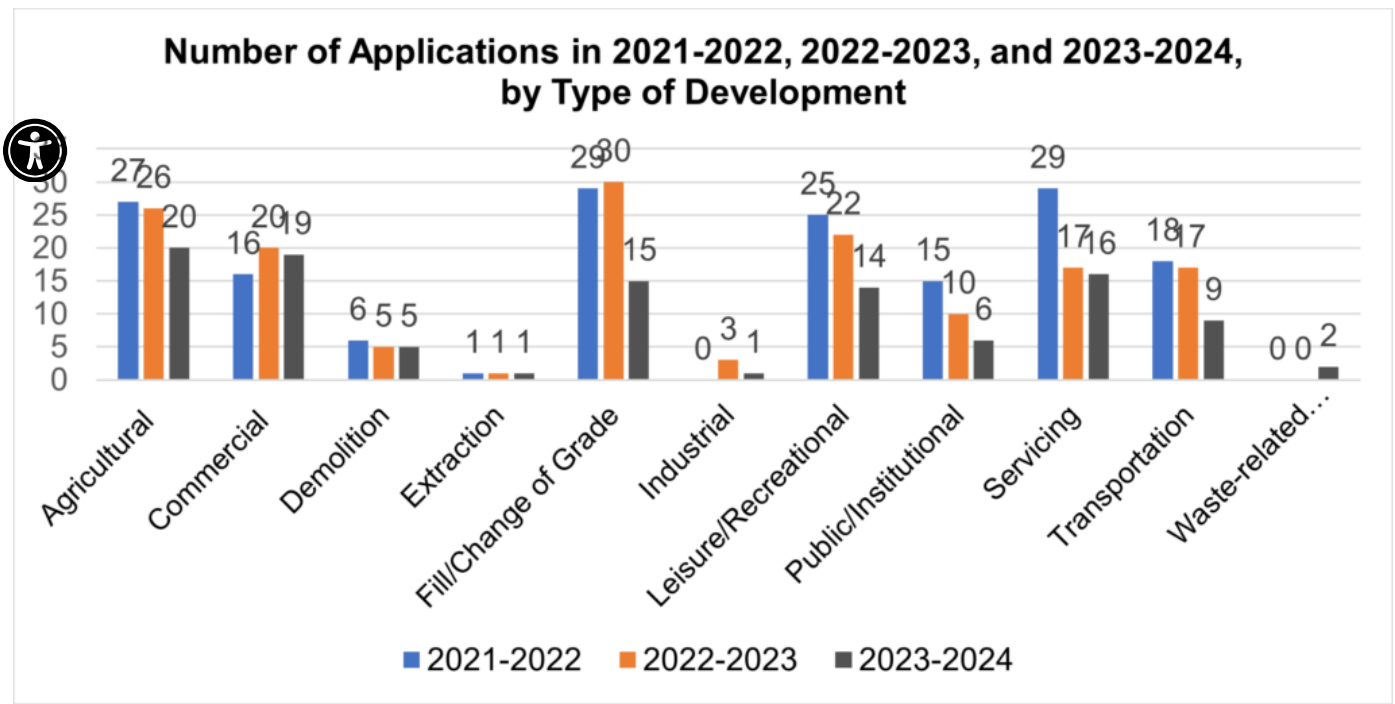
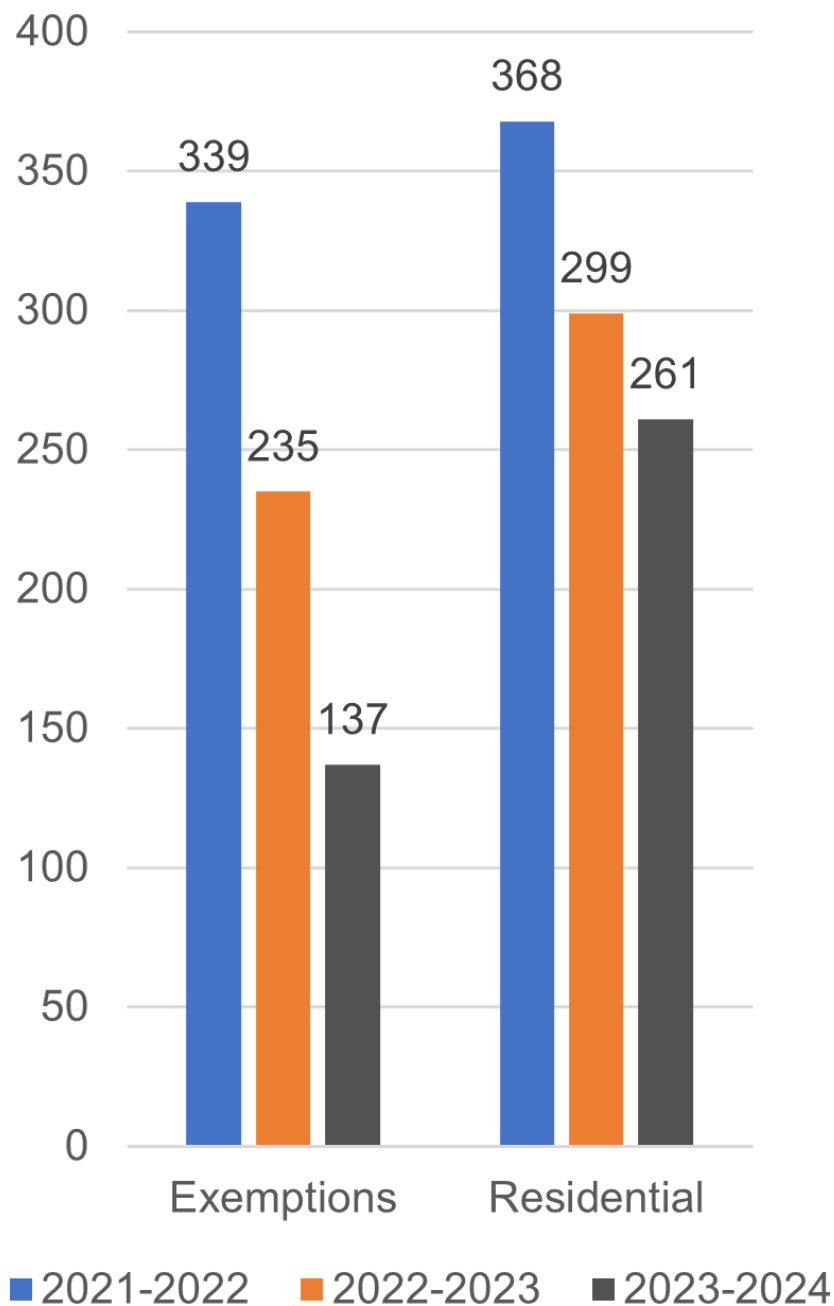


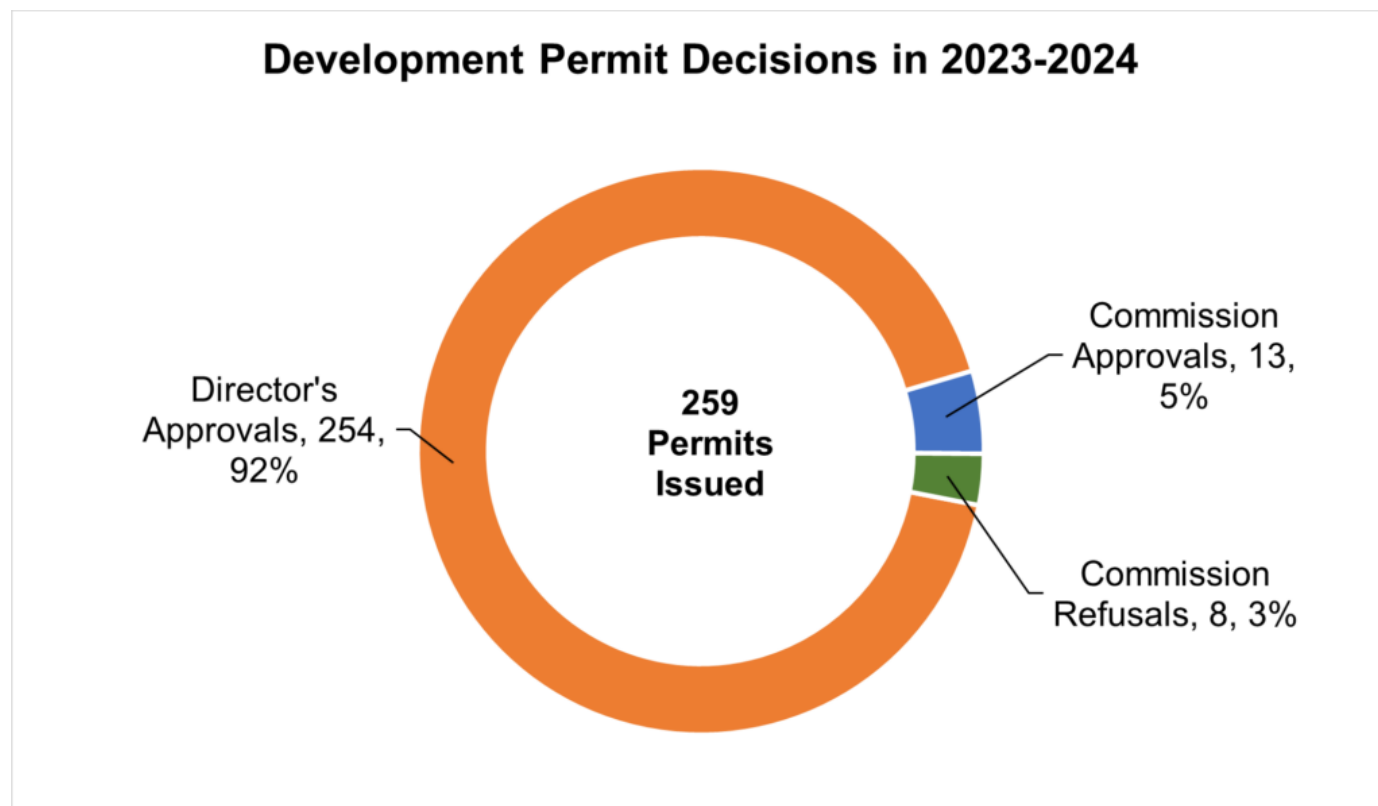
Figure 3.1



La figure 3 illustre le nombre de dossiers dans chaque catégorie de développement. La figure 3.1 illustre le nombre de demandes d'exemption de permis reçues. Les exemptions ne sont pas des demandes de permis, mais des demandes de confirmation que le développement ne nécessite pas de permis. Les demandes résidentielles concernent toute activité à usage résidentiel ou accessoire à un usage résidentiel, comme les remises, les terrasses et les allées.

En vertu de la NEPDA, le MRNF peut déléguer le pouvoir d'approuver les permis d'aménagement à la Commission de l'escarpement du Niagara. En vertu de la délégation de pouvoirs actuelle, le pouvoir d'approuver certains types de demandes de permis d'aménagement est, à son tour, délégué au directeur de la Commission de l'escarpement du Niagara.

Figure 4



Un graphique montrant les décisions relatives aux permis de développement prises par le NEC en 2023-24 : un total de 259 permis (92 %) ont été délivrés via l'approbation du directeur, 13 (5 %) ont été approuvés via le vote de la Commission et 8 (3 %) ont été refusés par la Commission.

Comme l'illustre la figure 4, environ 92 % des approbations du NEC au cours de l'exercice 2023-2024 ont été approuvées par le directeur du NEC, comme les années précédentes.

Pour qu'une demande de permis de développement obtienne l'approbation du directeur, elle doit respecter scrupuleusement les critères suivants :

- La demande et les informations justificatives doivent être complètes.
- Aucune des agences consultées n'a formulé d'objections à la demande.
- Le personnel de planification du NEC a rédigé un rapport recommandant l'approbation
- Les conditions d'approbation accompagnent le rapport du personnel, et le développement proposé est conforme au PNE et ne nécessite pas d'interprétation de

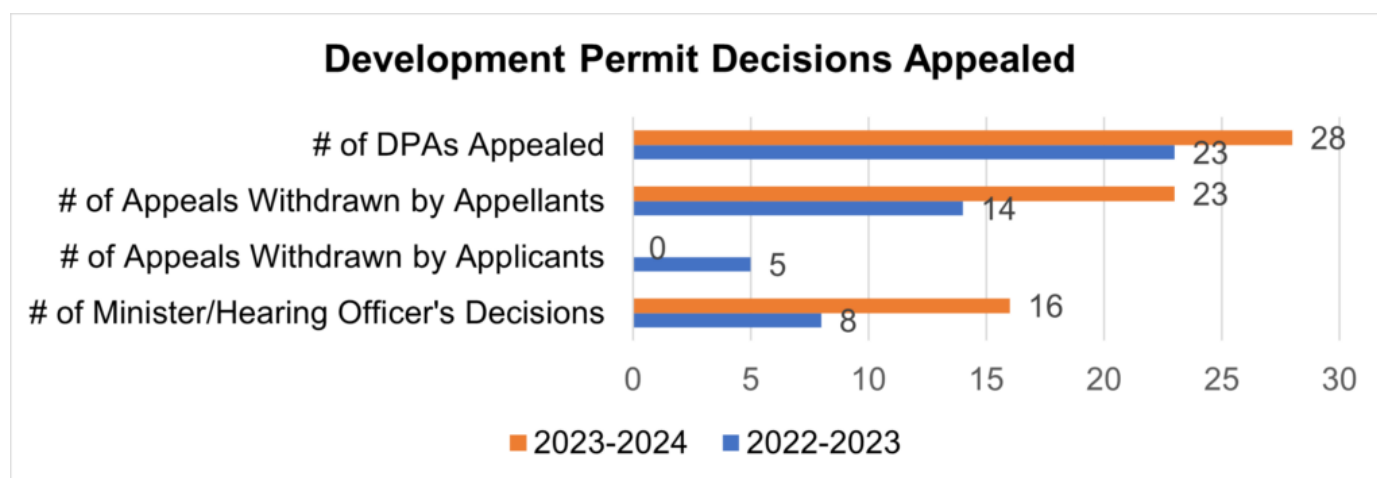
politique.

- Dans le cas exceptionnel d'un aménagement réalisé sans permis d'aménagement, les conditions suivantes doivent être respectées :



- C'est la première fois que le demandeur entreprend des travaux de développement sur la propriété sans autorisation, et
- L'affaire ne fait pas l'objet de poursuites.

Figure 5



La figure 5 montre le nombre de décisions du CEN portées en appel au cours des deux derniers exercices financiers. Le nombre de demandes retirées et de décisions prises par le ministre ou l'agent d'audience ne correspond pas nécessairement au nombre de dossiers portés en appel, car les retraits et les décisions concernent souvent des dossiers portés en appel au cours de l'exercice précédent. La figure 5 indique qu'un nombre légèrement plus élevé de dossiers ont fait l'objet d'un appel au cours du dernier exercice financier, mais qu'un plus grand nombre de retraits et de décisions ont également été rendus en appel.

3.3 Demandes actives de modification du plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara

Les informations suivantes concernent l'état des demandes actives de modification de la NEPDA au 31 mars 2024.

PH 213-18 : Fermes Blueland

Blueland Farms Ltd. a présenté une demande de modification du NEP afin de reclasser des terres de la zone rurale de l'escarpement à la zone d'extraction de ressources minérales pour permettre l'extraction d'agrégats au-dessus et en dessous de la nappe phréatique dans une zone de 26 hectares sur une propriété de 40.5 hectares connue sous le nom de McCormick Pit, située au 17736 Heart Lake Road (partie est du lot 12, concession 2 à l'est de la rue Hurontario) dans la ville de Caledon, région de Peel. La demande vise également à ajouter une politique spéciale en vertu de la partie 1.9.3 du NEP pour permettre l'utilisation continue des installations accessoires situées au 17679 Kennedy Road (partie ouest des lots 11 et 12, concession 2 à l'est de la rue Hurontario), ville de Caledon, région de Peel pour transporter le matériel extrait de la fosse proposée au 17736 Heart Lake Road. Cette demande a reçu des objections formelles et est actuellement devant le Tribunal foncier de l'Ontario pour une audience.

PH 218-20 : Campus Columbia Northcliffe Inc.

Columbia Northcliffe Campus Inc. a déposé une demande de modification du NEP pour permettre l'utilisation de l'ancien couvent des Sœurs de Saint-Joseph comme école privée de jour pouvant accueillir jusqu'à 1000 80 élèves et XNUMX membres du personnel. Cette modification fait actuellement l'objet d'un litige et est donc suspendue en attendant le résultat.

PH 219-20 : Granulats Nelson

Nelson Aggregates Co. a déposé auprès du NEC une demande de modification visant à étendre les opérations existantes de Nelson Aggregates à la carrière Burlington, à Halton, dans les directions sud et ouest. Si elle est approuvée, la modification redésignerait environ 78.3 ha (193.5 acres) de terres de la zone rurale de l'escarpement à l'extraction de ressources minérales. La demande vise également à appliquer une politique spéciale aux propriétés en question, ce qui permettrait de continuer à utiliser l'infrastructure d'extraction d'agrégats existante située dans la fosse autorisée existante. En raison d'objections formelles à la modification, la demande a été renvoyée au Tribunal foncier de l'Ontario. Une audience devrait avoir lieu au début de 2025.

PH 221-21 : 4000, chemin Campbellville

Cette demande proposait une modification au PNE pour reclasser les terres en question (anciennement la fosse Campbellville South) situées sur la partie du lot 5, concession 5, dans la ville de Milton, région de Halton, de zone d'extraction de ressources minérales à zone naturelle de l'escarpement et zone de protection de l'escarpement. La demande a été soumise à la suite de la remise du permis en vertu de la Loi sur les ressources en agrégats (ARA) détenu par Campbellville Sand and Gravel pour la propriété en question. Au 31 mars

2024, cette demande était entre les mains du ministre des Ressources naturelles et des Forêts pour une décision. Le ministre a approuvé la modification le 4 avril 2024.



PH 222-21 : 3475, chemin Campbellville

Le CNE a proposé cette modification pour changer la désignation d'utilisation du sol des terres concernées (anciennement connues sous le nom de Campbellville North Pit), situées sur la partie du lot 6, concession 4 dans la ville de Milton, région de Halton, de zone d'extraction de ressources minérales à zone de protection de l'escarpement. La demande de modification fait suite à la remise du permis ARA détenu par Campbellville Sand and Gravel. Au 31 mars 2024, cette demande était entre les mains du ministre des Ressources naturelles et des Forêts pour une décision. Le ministre a approuvé la modification le 4 avril 2024.

PP 223-21 : Fosse de Pinchin

Cette demande de modification a été soumise par la Credit Valley Conservation Authority et visait à reclasser 44 ha de l'ancienne carrière Pinchin Pit, située sur les lots partiels 13 et 14, concession 5, dans la ville de Milton, région de Halton, de zone d'extraction de ressources minérales à une combinaison de zone rurale de l'escarpement et de zone naturelle de l'escarpement. Elle proposait également d'inclure les terres dans le Niagara Escarpment Parks and Open Space System (NEPOSS). Cette demande a été soumise à la suite de la remise du permis ARA autorisant l'activité d'agrégats. La Commission a recommandé l'approbation de la modification en septembre 2022. À la fin de l'exercice 2023-24, le dossier était entre les mains du ministre des Ressources naturelles et des Forêts.

PH 224-21 : Agrandissement de la carrière Dufferin Milton Est

Cette demande de Dufferin Aggregates vise à redésigner 30.6 ha (74.6 acres) de terres adjacentes à la carrière Milton existante de Dufferin, située dans les lots partiels 11, 12 et 13, concession 1 dans la ville de Halton Hills, région de Halton, de la zone rurale de l'escarpement à la zone d'extraction de ressources minérales, et à appliquer une politique spéciale en vertu de la partie 1.9.3 du NEP (utilisations autorisées) qui s'appliquerait aux terres de la carrière existante et qui permettrait l'utilisation continue d'un bureau et de bâtiments d'entretien, d'installations de lavage, de traitement et de stockage des agrégats, d'une installation de lavage de camions, d'installations de recyclage et de l'entrée, dans le but de soutenir l'extraction d'agrégats sur les terres proposées pour être redésignées. Au 31 mars 2024, le personnel de la NEC travaillait à terminer les consultations auprès des autochtones sur cette demande avant qu'elle ne soit présentée à la Commission pour une recommandation.

PC 225-22 : Politiques agricoles

Cette modification a été initiée par le NEC pour modifier le Plan afin de permettre des utilisations diversifiées à la ferme et des utilisations liées à l'agriculture en dehors des zones agricoles de premier ordre en modifiant les utilisations autorisées dans la zone de protection de l'escarpement pour qu'elles soient cohérentes avec les utilisations autorisées dans la zone rurale de l'escarpement, et pour modifier les politiques de la partie 2.7 sur le développement affectant le patrimoine naturel afin que certaines utilisations agricoles puissent être compatibles avec les éléments clés du patrimoine naturel sous certaines conditions. La proposition implique également une modification administrative des politiques de la partie 1 sur les utilisations autorisées de la zone naturelle de l'escarpement afin de mieux aligner les exemptions en vertu du Règlement 828 de l'Ontario révisé sur la collecte de la sève d'érable dans les utilisations autorisées de la NEP. Le NEC a reçu des objections formelles à la modification. La modification a été renvoyée au Tribunal foncier de l'Ontario pour une audience.

PP 226-22 : Brique de Brampton

Cette demande de Brampton Brick vise à reclasser 14.7 ha (36.28 acres) des terres en question, situées dans les lots partiels 29 et 30, concession 5, à l'ouest de Centre Road (ancien canton géographique de Chinguacousy), ville de Caledon, région de Peel, de la zone de protection de l'escarpement à la zone rurale de l'escarpement, et à permettre une demande ultérieure de modification visant à reclasser la même parcelle de terrain de la zone rurale de l'escarpement à la zone d'extraction de ressources minérales pour l'extraction d'agrégats. Cette demande est en attente d'informations supplémentaires de la part du demandeur.

Conformité 3.4

Le programme de conformité du NEC est essentiel aux fonctions législatives et réglementaires de l'agence. Son objectif est le suivant :

- Pour défendre le but et les objectifs de la NEPDA,
- Pour garantir que le développement soit conforme aux conditions d'un permis de développement, et
- Garantir que des mesures appropriées soient prises pour traiter et remédier aux développements sans permis, principalement lorsque la sécurité publique et les risques environnementaux existent.

Le programme de conformité du NEC est membre du Centre d'excellence de la conformité réglementaire de l'Ontario et met en œuvre avec diligence des activités de conformité en

harmonie avec le code de déontologie du régulateur (<https://www.ontario.ca/page/regulators-code-practice-working-together-protect-public-interest-ontario>) Cet engagement vers le Code souligne l'engagement du programme en faveur de la cohérence, de la transparence et de la prise de décision fondée sur des preuves, qui sont tous essentiels pour aider les propriétaires fonciers, les entreprises et d'autres organisations à répondre aux exigences de la NEPDA.

L'approche du NEC en matière d'inspections et d'autres activités de conformité est fermement ancrée dans l'évaluation des risques, avec une attention particulière portée à la résolution des cas de non-conformité qui présentent le plus grand risque pour la santé et la sécurité humaines et/ou l'environnement de l'escarpement. Cette attitude proactive est renforcée par les efforts collaboratifs du personnel, qui travaille en étroite collaboration avec les propriétaires fonciers, les entreprises et d'autres organismes pour faciliter le partage d'informations et éclairer la prise de décision en matière de conformité. Le continuum de conformité (figure 8) offre un aperçu complet de l'éventail des réponses et des mesures que le personnel du NEC peut entreprendre en cas de non-conformité.

Figure 8 : Continuum de conformité



3.4.1 Modernisation et améliorations du programme de conformité

Le NEC a entrepris ou participé à plusieurs activités de modernisation et d'amélioration au cours de l'exercice 2023-24 qui ont profité au programme de conformité du NEC.

Le nombre de violations présumées signalées au NEC chaque année a augmenté de manière significative au cours des cinq dernières années. Le traitement, l'analyse et l'enquête sur les nouvelles allégations de non-conformité, tout en maintenant les mesures à prendre pour les situations de non-conformité en cours, ont mis à rude épreuve le personnel de conformité existant du NEC. Pour faire face à cette pression, le NEC a temporairement augmenté son affectation de personnel pour le programme de conformité 2023-24, passant d'un employé à temps plein et d'un employé saisonnier à deux employés à temps plein, un employé à temps partiel et un employé saisonnier.

Dans le cadre du projet de loi 139, la loi de 2023 visant à réduire les formalités administratives et à renforcer le bon sens, le gouvernement a apporté des modifications à la NEPDA qui ont permis de mettre en place un éventail plus large d'outils et de pouvoirs de conformité. Les modifications sont entrées en vigueur le 4 décembre 2023 et confèrent au personnel du NEC une plus grande capacité à inspecter et à traiter les activités de développement non conformes.

Le CEN a également entrepris plusieurs initiatives pour répondre aux recommandations du Bureau du vérificateur général de l'Ontario (BVG). Audit du rapport qualité-prix intitulé *Conservation de l'escarpement du Niagara* (https://www.auditor.on.ca/en/content/annualreports/arreports/en22/ENV_NiagaraEsc_en22.pdf), liées à la conformité et à la garantie que seuls les aménagements compatibles avec la NEPDA et le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (NEP) ont lieu. Cela comprenait un examen du cadre de conformité, des politiques et des procédures existants du NEC et une analyse des politiques, procédures et directives du MRNF liées à la conformité et à l'application de la loi. Ces initiatives se poursuivront en 2024-25.

Enfin, avec le lancement du nouveau système d'information du NEC au début de 2024 (voir la section 2.3.2 pour plus de détails), le programme de conformité du NEC a transféré la gestion et le suivi des informations de conformité dans le nouveau système. Auparavant, et pendant la majeure partie de l'exercice 2023-24, le personnel du NEC utilisait un outil de suivi Microsoft Excel existant (NEC Occurrence Tracking System) pour documenter et suivre les actions et les résultats de conformité.

3.4.2 Résumé des mesures de conformité

Pour l'exercice 2023-24, le NEC a reçu 150 signalements de non-conformité présumée à la NEPDA par le biais de conversations en personne, de signalements téléphoniques ou du formulaire de plainte sur le site Web du NEC, ce qui représente une diminution par rapport aux années précédentes, mais reste conforme à la tendance accrue sur cinq ans. Cependant, parmi ces nouveaux signalements, environ 40 % (60) ont été jugés à haut risque (c'est-à-dire qu'ils présentent un risque élevé pour la santé et la sécurité humaines et pour l'environnement de l'escarpement), ce qui représente une augmentation par rapport à l'exercice 2022-23.

Conformément au continuum de conformité (figure 8 ci-dessus), le personnel du NEC a entrepris un large éventail de réponses et d'actions de conformité tout au long de l'année. Cette approche visait à examiner et à évaluer en profondeur les rapports de non-conformité entrants et à traiter efficacement les situations de non-conformité confirmée. Une

ventilation détaillée de ces actions est fournie ci-dessous.



Promotion / Éducation : Quatre (4) rapports de non-conformité ont été confirmés et traités par le biais d'une sensibilisation aux exigences de la NEPDA et de la NEP.

Conformité volontaire : Six (6) signalements de non-conformité ont été confirmés et le personnel du NEC a travaillé en étroite collaboration avec les parties concernées. Cet effort conjoint a permis de résoudre avec succès la situation grâce à des actions volontaires, rétablissant ainsi la conformité.

Inspection: Le personnel du NEC a effectué 64 inspections de site en 2023-24 pour évaluer les signalements de non-conformité présumée et traiter les situations de non-conformité confirmée. Aucune mesure proactive de conformité n'a été entreprise en 2023-24. Les activités proactives de conformité comprennent des audits planifiés pour évaluer la mise en œuvre des activités autorisées par un permis ou une autorisation en vertu de la NEPDA.

Enquête: Le personnel du NEC a émis 45 avis de violation (lettres d'avertissement), un (1) ordre d'arrêt des travaux et un (1) ordre de démolition/restauration.

Mise en vigueur: Le personnel du CNE travaille en collaboration avec le personnel de la Direction de l'application de la loi du MRNF pour mettre en œuvre des mesures de conformité relevant de cette catégorie du continuum de conformité. Au cours de l'exercice 2023-24, le personnel du CNE n'a émis aucun avis d'infraction provinciale (contravention) de la partie 1 et a renvoyé trois (3) incidents à la Direction de l'application de la loi du MRNF pour la partie 3 : accusations. Il est important de noter que les poursuites dans ces dossiers n'avaient pas eu lieu au moment de la rédaction du présent rapport, ce qui souligne le sérieux et la rigueur du processus d'application de la loi.

En plus de ce qui précède, 17 situations ont été transmises au personnel de planification du NEC pour obtenir des directives sur la poursuite d'un permis de développement « tel que construit », et 26 rapports de non-conformité ont été jugés conformes, exemptés ou hors champ d'application :

- Activité en dehors du Règlement de l'Ontario 826/90 (5)
- Activité réputée exemptée en vertu du Règlement de l'Ontario 828/90 (13)
- Activité conforme au Permis (1)
- Aucune preuve trouvée/Faux rapport (7)

3.5 Parcs et réseaux d'espaces ouverts de l'escarpement du Niagara

Le réseau de parcs et d'espaces ouverts de l'escarpement du Niagara (NEPOSS) comprend plus de 160 parcs et espaces ouverts, le sentier Bruce étant le lien standard reliant les terres du NEPOSS. Le NEPOSS vise à atteindre les objectifs de la partie 3 du NEP, qui consistent à offrir des possibilités de loisirs en plein air et un accès public approprié à l'escarpement du Niagara. La partie 3 du NEP contient des politiques qui guident les activités et le développement au sein du NEPOSS.

Le MRNF coordonne l'élaboration et l'administration du NEPOSS, y compris l'approbation des plans directeurs et de gestion. Le CNE travaille en collaboration avec le MRNF pour s'assurer que les activités récréatives et le développement au sein du NEPOSS sont conformes aux objectifs et aux politiques du NEP.

Les terres du NEPOSS appartiennent à des organismes publics et à des organisations de conservation qui composent le Conseil du NEPOSS. Les représentants du Conseil travaillent en collaboration pour promouvoir les objectifs du NEPOSS, comme la promotion de l'acquisition de terres et de l'accès du public. Le Conseil est coordonné et administré par le MRNF en partenariat avec le NEC. Il se réunit au moins deux fois par an pour discuter des problèmes liés à la gestion des parcs et des espaces ouverts.

Les membres du Conseil de NEPOSS ont déployé des efforts considérables pour contribuer aux objectifs de NEPOSS en 2023-2024, notamment en continuant à encourager une approche coordonnée et stratégique des efforts de sécurisation des terres des agences membres. Parmi les points saillants, citons :

- L'approbation des plans de gestion des zones de conservation d'Inglis Falls et d'Eugenia Falls (Autorité de conservation de Grey Sauble).
- Les travaux en cours sont nécessaires pour créer de nouveaux plans de gestion pour la zone de conservation de Devil's Punchbowl et les zones de conservation de Winona et Vinemount (Autorité de conservation de la péninsule du Niagara).
- Lancement du processus de planification de la gestion pour la zone de conservation du mont Albion et la zone de conservation de Felker's Falls (Autorité de conservation de la péninsule du Niagara).
- L'élimination du roseau commun envahissant (*Phragmites australis*) espèces de la

propriété Cootes Paradise du Jardin botanique royal.

- La mise en œuvre continue du plan de gestion du parc Churchill dans la ville de Hamilton et l'aménagement de la promenade à l'extrémité nord du parc ont créé plusieurs sentiers et augmenté l'accessibilité.

Un projet de restauration et de revitalisation du parc à grande échelle a été réalisé dans le cadre de la première phase du plan de gestion de la zone de conservation de Belfountain en 2023. Le projet était axé sur la restauration du barrage et la création d'un canal naturel, la construction d'un jardin patrimonial et la modernisation des ponts et des sentiers. Les dernières finitions, notamment l'installation de panneaux d'interprétation, sont prévues pour le printemps 2024.

En 2023-24, le Conseil du NEPOSS a continué de travailler sur un rapport mettant en évidence les réalisations, les défis et les opportunités des partenaires. Ce rapport sera envoyé au NEC pour approbation avant sa remise au MRNF.

4. Mesures de performance pour 2023-2024

ATTRACTIONS	RAISONNEMENT	MESURE DE PERFORMANCE	RÉSULTATS
-------------	--------------	-----------------------	-----------

ATTRACTIONS**RAISONNEMENT****MESURE DE
PERFORMANCE****RÉSULTATS**

Publication du
protocole
d'accord, du plan
d'affaires annuel
et du rapport
annuel

La Directive sur les
organismes et les
nominations (DAN) exige
que ces documents
soient préparés et
publiés chaque année
après approbation par le
ministre des Ressources
naturelles et des Forêts.

Ces documents
définissent la manière
dont les responsabilités
législatives de la
Commission de
l'escarpement du
Niagara sont exercées.

Documents
préparés et soumis
en temps opportun,
conformément aux
exigences de l'AAD
et du protocole
d'accord.

Les documents sont
publiés sur le site
Web du NEC une
fois approuvés par
le ministre.

Transparence et
responsabilité du
secteur public.

Accès du public à
l'information

Un gouvernement
responsable et
redevable.

ATTRactions	RAISONNEMENT	MESURE DE PERFORMANCE	RÉSULTATS
			
Réunions de la Commission de l'escarpement du Niagara	Les réunions du CEN se concentrent sur des questions de planification spécifiques et sur la discussion d'initiatives politiques. Ces réunions régulières constituent le principal moyen par lequel le CEN mène ses activités et met en œuvre son mandat législatif. Les réunions auront lieu tous les mois, avec une réunion politique supplémentaire au printemps et à l'automne. Reconnaissant les progrès technologiques et la possibilité d'offrir une certaine flexibilité dans la participation pour permettre des gains d'efficacité, le CEN a adopté en mai 2022 une approche de réunion hybride (flexibilité pour assister en personne ou virtuellement) et a établi des procédures de réunion hybrides.	Les ordres du jour et les rapports préparés pour les réunions de la Commission sont accessibles au public sur le site Web du CEN. Les réunions sont ouvertes au public. Les procédures de participation du public aux réunions sont publiées sur le site Web du CEN. Procès-verbal de la réunion examiné/approuvé par le CEN et publié sur le site Web.	Accès du public à l'information. Le public participe aux décisions. Transparence des décisions. Mise en œuvre des responsabilités prévues par la loi.

ATTRACTIONS**RAISONNEMENT****MESURE DE
PERFORMANCE****RÉSULTATS**

Prise de décision
efficace

La Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara définit les rôles et responsabilités du CEN en ce qui concerne les décisions.

Exige que le CEN prenne des décisions de manière indépendante et conformément au Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.

Les décisions de la Commission et les approbations du directeur sont conformes à la délégation d'autorité signée par le ministre des Ressources naturelles et des Forêts et le président du CEN.

Des décisions fondées sur des preuves et cohérentes

Mise en œuvre efficace du plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.

Supervision efficace et exercice de la délégation des responsabilités.

ATTRACTIONS**RAISONNEMENT****MESURE DE
PERFORMANCE****RÉSULTATS****Service Client**

La série Normes de service gouvernementales de l'OPS (<https://www.ontario.ca/page/ontario-government-service-standards>) établir des lignes directrices concernant les heures d'ouverture et la réactivité aux communications (téléphone, courrier électronique, correspondance).

Le NEC est tenu de se conformer aux lois et aux politiques en matière d'accessibilité pour les Ontariens.

Les opérations de NEC répondent aux normes de service à la clientèle liées aux heures de bureau (du lundi au vendredi de 8h30 à 5h00).

Les appels téléphoniques sont répondus dans un délai de quatre sonneries pendant les heures ouvrables principales ou dirigés vers la messagerie vocale ou un autre numéro.

Les messages vocaux reçoivent une réponse dans un délai d'un (1) jour ouvrable (24 heures).

Les courriels et la correspondance écrite sont reconnus dans un délai de deux (2) jours ouvrables et reçoivent une

Un gouvernement réactif et efficace.

Un gouvernement réactif et efficace.

Les résultats de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme assurent un gouvernement accessible et inclusif.

ATTRACTIONS**RAISONNEMENT****MESURE DE
PERFORMANCE****RÉSULTATS**

réponse dans un
délai de 15 jours
ouvrables.

Communications, y
compris le site Web,
fournies ou
disponibles dans
des formats
accessibles.

Aménagements
envisagés et
proposés pour
assurer
l'accessibilité des
opérations.

NEC offre des
services en français,
conformément à la
*Loi sur les services en
français*

ATTRACTIONS**RAISONNEMENT****MESURE DE
PERFORMANCE****RÉSULTATS**

Renseignements
fournis au public
concernant le
programme
d'aménagement
de l'escarpement
du Niagara

Le NEC traite de
nombreuses demandes
de renseignements et
d'informations (par
exemple, cartes du NEP
et informations sur les
politiques, formulaires
de demande,
documents
d'orientation,
publications).

Il est important que des
informations claires,
utiles et pertinentes
soient fournies au public
(par exemple,
formulaires de
demande, directives
pertinentes, statut des
demandes, coordonnées
du NEC).

Le NEC continuera de
moderniser son site
Web en mettant l'accent
sur l'amélioration du
service à la clientèle et
en rendant l'information
facilement accessible au
public.

Les informations
sont facilement
disponibles sur le
site Web du NEC, en
personne ou par
d'autres moyens
(par exemple, par
courrier) et sont
aussi efficaces que
possible à obtenir.

Les demandes
d'informations
reçoivent une
réponse (ou un
accusé de
réception) dans un
délai de 2 jours
ouvrables.

Accès public aux
données et à
l'information.

Un gouvernement
réactif et efficace.

Relations efficaces
avec les partenaires,
les parties
prenantes et le
public.

Des clients et
partenaires
informés et
engagés.

Le public peut se «
servir lui-même » et
obtenir des
informations
pertinentes
directement à partir
du site Web.

ATTRACTIONS**RAISONNEMENT****MESURE DE
PERFORMANCE****RÉSULTATS**

Demandes de
permis de
construire

La majeure partie des activités du NEC consiste à traiter les demandes de permis de développement (environ 700 par an).

Un fonctionnement efficace est essentiel à la mise en œuvre du PNE.

Les délais de traitement varient pour diverses raisons, notamment la complexité de la demande, les retards dans l'obtention des commentaires de l'agence et les exigences en matière d'informations supplémentaires.

Les mesures de performance visent à optimiser l'efficacité des aspects du processus qui sont sous le contrôle de NEC.

Les nouvelles demandes sont enregistrées et ouvertes dans les 3 jours ouvrables suivant leur réception.

Des processus modernes et numériques qui répondent aux besoins des clients.

Élimination des applications à faible risque et rationalisation des activités à moindre risque.

Exigences législatives respectées.

ATTRACTIONS**RAISONNEMENT****MESURE DE
PERFORMANCE****RÉSULTATS**

Modifications au plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara

Les modifications du NEP sont plus substantielles et suivent un processus plus complexe que les permis de développement.

Les délais de traitement varient en fonction de la complexité de la demande, de la fourniture de suffisamment d'informations, de la nécessité d'une audience et des délais de décision du ministre.

Les mesures de performance visent à optimiser l'efficacité des aspects du processus qui sont sous le contrôle de NEC.

Le personnel du NEC suit les exigences du NEPDA pour le traitement des modifications du plan.

Les demandeurs reçoivent des informations concernant l'état d'avancement de la demande de modification.

Amendements publiés sur le site Web du NEC, y compris leur statut.

Processus et prise de décision efficaces et efficaces.

Le public est très informé du statut de sa ou ses demandes.

Exigences législatives respectées.

ATTRACTIONS**RAISONNEMENT****MESURE DE
PERFORMANCE****RÉSULTATS**

Examen des
demandes en
vertu de la Loi sur
l'aménagement
du territoire

Les décisions prises par les municipalités en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire doivent être conformes au PNE.

Le NEC reçoit une gamme de propositions et de demandes (par exemple, des plans officiels et des amendements, des règlements de zonage, des demandes de consentement, des dérogations mineures).

Le NEC joue un rôle important en garantissant l'alignement avec le NEP et en soutenant les municipalités dans leurs fonctions de planification.

Les commentaires du CEN sont fournis aux municipalités dans les délais (généralement 30 à 60 jours).

Les municipalités ont accès à des informations sur les politiques, les désignations et le contrôle du développement du NEP.

Les municipalités sont conscientes des implications des décisions prises sur la PNE.

Les communes sont soutenues et partenaires dans la mise en œuvre de la PNE.

Niveau élevé de sensibilisation à la mise en œuvre du PNE.

ATTRACTIONS**RAISONNEMENT****MESURE DE
PERFORMANCE****RÉSULTATS**

Gestion des
problèmes de
conformité

Le suivi de la conformité est un aspect essentiel de la mise en œuvre du PNE – pour maintenir la mise en œuvre du contrôle du développement, assurer un développement compatible et atténuer les dommages environnementaux.

Le programme de conformité utilise une approche d'évaluation des risques pour trier et hiérarchiser les activités de conformité en remplissant un rapport d'incident pour chaque situation.

Questions de conformité traitées dans les 48 heures (c.-à-d. rappel, visite sur place, rapport d'incident).

Service client de haute qualité.

Le processus de NEP et de contrôle du développement est mis en œuvre efficacement.

Impacts environnementaux évités ou corrigés.

Annexe 1 : Municipalités de la zone NEP

Municipalité régionale

Municipalités de niveau inférieur



Ville de Grimsby

Ville de Lincoln

Ville des chutes du Niagara

Région du Niagara

Ville de Niagara-On-The-Lake

Ville de Pelham

Ville de St.Catharines

Ville de Thorold

Ville de Hamilton

Ville de Burlington

Région Halton

Ville de Halton Hills

Ville de Milton

Région de Peel

Ville de Calédon

Ville d'Owen Sound

Municipalité de Meaford

Comté de Grey

Canton de Georgian Bluffs

Municipalité de Grey Highlands

Canton de Chatsworth

Ville des Blue Mountains

Comté de Simcoe

Canton de Clearview



Comté de Dufferin

Ville de Mono

Canton de Mulmur

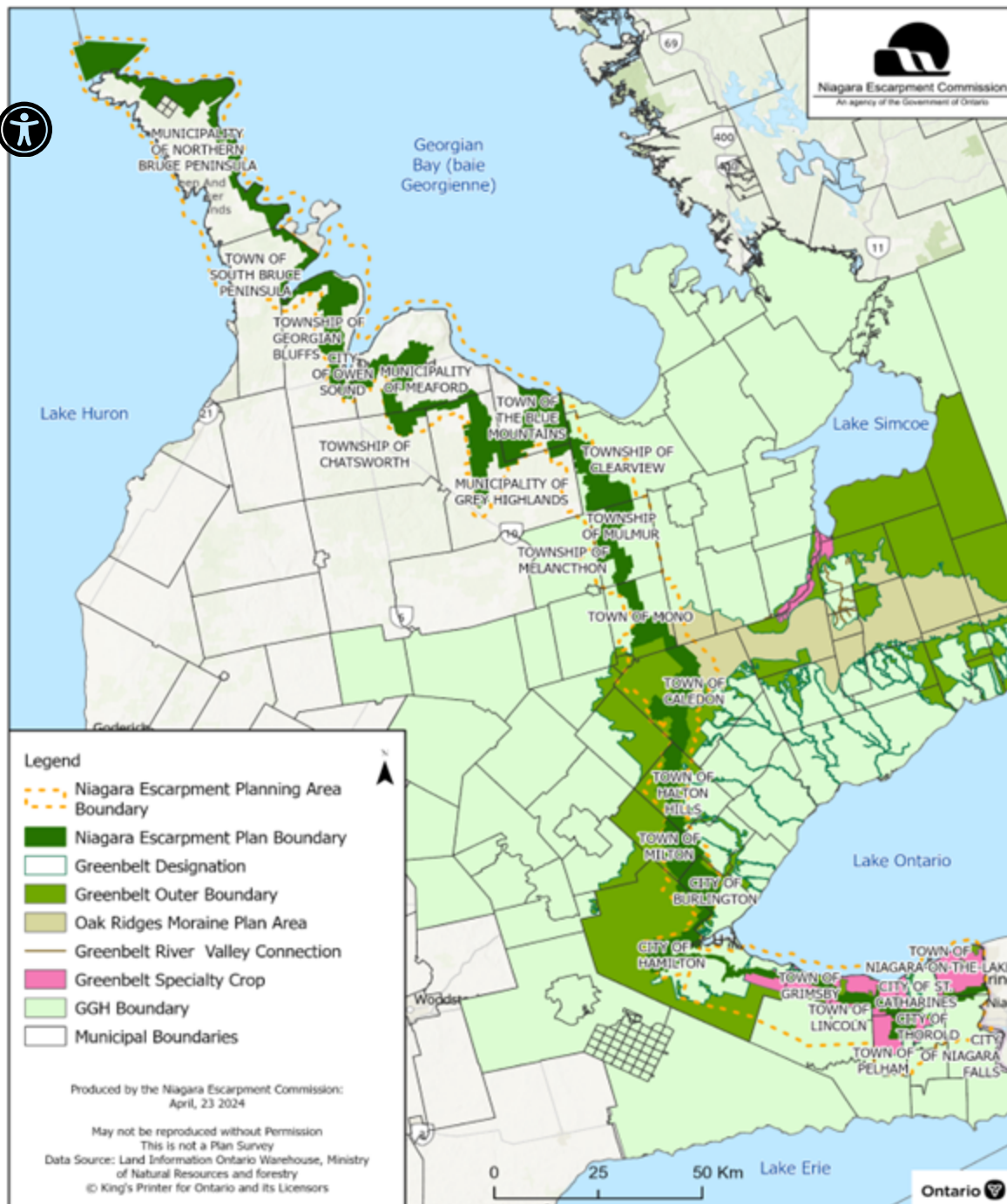
Comté de Bruce

Ville de South Bruce Peninsula

Municipalité de la péninsule Bruce du Nord

Remarque : Certaines parties de la municipalité de Melancthon dans le comté de Dufferin sont sous le contrôle du développement NEC, mais ne se trouvent pas dans la zone NEP.

Annexe 2 : Carte de la zone du plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara



Annexe 3 : Nominations par décret à la Commission de l'escarpement du Niagara

Le tableau suivant contient des informations sur les membres de la Commission de l'escarpement du Niagara, en vigueur au 31 mars 2024.

NOM DU COMMISSAIRE 	MUNICIPAL/GRAND PUBLIC	RÉGION/DÉPARTEMENT/ VILLE	EXPIRATION DU TERME
Laurie Golden	Municipal	Comté de Bruce	31 décembre 2026
Danois Nielsen	Municipal	Comté de Grey	31 décembre 2026
Doug Mesures	Municipal	Comté de Simcoe	31 décembre 2026
Gail Little	Municipal	Comté de Dufferin	31 décembre 2026
Lynn Kiernan	Municipal	Peel Region	31 décembre 2026
Gord Krantz	Municipal	Région Halton	31 décembre 2026
Matthieu François	Municipal	Ville de Hamilton	31 décembre 2026
Albert Witteveen	Municipal	Région du Niagara	31 décembre 2026
Jim Collard (président)	Grand public	N/D	Le 30 juin 2024
Johanna Chevalier	Grand public	N/D	10 mai 2026
Michael Curley	Grand public	N/D	30 octobre 2024
Gord Driedger	Grand public	N/D	24 avril 2025
Ron Gibson	Grand public	N/D	1 juillet 2025

NOM DU COMMISSAIRE	MUNICIPAL/GRAND PUBLIC	RÉGION/DÉPARTEMENT/ VILLE	EXPIRATION DU TERME
 David Hutcheon	Grand public	N/D	24 avril 2025
Ken Lucyshyn	Grand public	N/D	23 avril 2025
Duncan McKinlay	Grand public	N/D	30 novembre 2025
Jennifer Vida	Grand public	N/D	13 janvier 2026

Annexe 4 : Indemnités journalières des commissaires du CNE

Les commissaires du CEN reçoivent une indemnité journalière de 472 \$ par réunion de la Commission. Les membres de la Commission sont rémunérés à hauteur d'une journée complète pour assister à la réunion et à hauteur d'une demi-journée pour examiner les documents.

DATE DE LA RÉUNION	04/27/2023	05/25/2023	06/15/2023	07/20/2023	08/17/2023	09/14/2023	10/1
Durée de la réunion			¼ journée		½ journée		
Laurie Golden	\$708	\$708	\$236	\$708	\$472	\$0	\$708

**DATE DE LA
RÉUNION**



04/27/2023 05/25/2023 06/15/2023 07/20/2023 08/17/2023 09/14/2023 10/1

Doug Mesures *	\$0	\$0	\$236	\$708	\$472	\$0	\$708
Danois Nielsen *	\$708	\$708	\$236	\$708	\$472	\$708	\$708
Gail Little*	\$0	\$0	\$0	\$0	\$472	\$708	\$708
Lynn Kiernan*	\$0	\$0	\$0	\$0	\$472	\$708	\$0
Gord Krantz	\$708	\$708	\$236	\$708	\$472	\$708	\$708
Matt Francis*	\$0	\$708	\$236	\$708	\$472	\$708	\$708
Albert Witteveen	\$708	\$708	\$236	\$708	\$472	\$708	\$708
Johanna Chevalier*	\$0	\$0	\$236	\$708	\$472	\$708	\$708
Michael Curley	\$708	\$708	\$236	\$708	\$472	\$708	\$472

**DATE DE LA
RÉUNION**



04/27/2023 05/25/2023 06/15/2023 07/20/2023 08/17/2023 09/14/2023 10/1

Gord Driedger	\$708	\$708	\$236	\$708	\$0	\$0	\$0
Ron Gibson	\$708	\$708	\$236	\$708	\$0	\$708	\$708
David Hutcheon	\$708	\$708	\$236	\$708	\$472	\$708	\$708
Ken Lucyshyn	\$708	\$708	\$236	\$708	\$472	\$708	\$708
Duncan McKinlay	\$708	\$708	\$236	\$708	\$472	\$708	\$708
Jennifer Vida	\$708	\$708	\$236	\$708	\$472	\$708	\$708
Président Rob Nicholson	\$1,488	\$1,488	\$372	\$0	\$0	\$0	\$0
Président Jim Collard*	\$0	\$0	\$0	\$1,488	\$1,116	\$1,488	\$1,4
Total des indemnités journalières par réunion	\$9,276	\$9,984	\$3,676	\$11,400	\$7,724	\$10,692	\$11,

Remarque : Doug Measures, Dane Nielsen, Gail Little, Lynn Kiernan, Matt Francis, Johanna Chevalier et Jim Collard ont été nommés commissaires après le 1er avril 2023.



À propos de nous(/fr/%C3%A0-propos)

Carrières (<https://escarpment.org/fr/carri%C3%A8res/>)

Répertoire des (/fr/%C3%A0-propos/
employés D%27USINE/)

Plan (/fr/am%C3%A9nagement-du-
d'aménagement territoire/Plan-
de d%27am%C3%A9nagement-de-
l'escarpement l%27escarpement-du-Niagara/
du Niagara)

Loi sur la (/fr/am%C3%A9nagement-du-
planification et territoire/Loi-sur-la-
l'aménagement planification-et-
de l'escarpementl%27am%C3%A9nagement-de-
du Niagara l%27escarpement-du-Niagara/)

Carte interactive de (/fr/permis-de-construire/
la zone NEP carte-interactive/)

Open (/fr/%C3%A0-propos/donn%C3%A9es-
Data ouvertes/)

Biographies (/fr/commission-interne/
des %C3%A0-propos-de-nos-
commissaires commissaires/)

Horaires, ordres du jour et (/fr/documents-de-
procès-verbaux r%C3%A9union)

Commentaires sur le site(/fr/R%C3%A9actions)

Actualités (/fr/actualit%C3%A9s-et-mises-
%C3%A0-jour/)

(/fr/-et-la-planification-de-votre-
Modificationspatrimoine/Modifications-du-plan-
du plan actif d%27am%C3%A9nagement-de-
l%27escarpement-du-Niagara/)

Permis de construire(/fr/permis)

Questions de (/fr/permis/conformit%C3%A9-
conformité et-application/)

Plans et (/fr/%C3%A0-propos/directives-et-
rapports rapports-de-l%27agence/)
annuels

Faire appel (/fr/permis-de-construire/appel-
d'une d%27une-demande-de-permis-
décision du d%27am%C3%A9nagement/)
NEC

Vous avez une question sur votre projet de développement ?

Contactez-nous 

Conditions d'utilisation(<https://www.ontario.ca/page/terms-use>)

Accessibilité (<https://escarpment.org/fr/%C3%A0-propos/service-%C3%A0-la-client%C3%A8le-et-normes-d%27accessibilit%C3%A9/>)

politique de confidentialité(<https://www.ontario.ca/page/privacy-statement>)

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025